



VINCENT  
VAN PETEGHEM

Vice-eersteminister en minister van Financiën,  
belast met de Coördinatie van de Fraudebestrijding

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Prolongation et extension du régime de garantie pour PME**

Dans le cadre des mesures de soutien socio-économique, le Conseil des ministres restreint a décidé, sur proposition du ministre des Finances, Vincent Van Peteghem, de prolonger le régime de garantie pour les PME jusqu'au 30 juin 2021. Désormais, la garantie d'État couvre également les crédits jusqu'à cinq ans.

*« Il est important que, même en ces temps difficiles, nous continuions à soutenir au maximum nos entreprises afin qu'elles puissent réaliser les investissements nécessaires. De cette manière, nous garantissons que les entreprises pourront redémarrer rapidement après la crise. Nous étendons le régime afin de soutenir le plus grand nombre possible d'entreprises. »*

**Vincent Van Peteghem, ministre des Finances**

Ce régime prolongé s'applique aux crédits de 12 mois à 5 ans à un taux d'intérêt maximum de 2 % que les banques peuvent mettre en compte pour les crédits de 12 mois à 3 ans et à un taux d'intérêt maximum de 2,5 % pour les crédits de 3 ans à 5 ans.

L'augmentation du taux d'intérêt de 2 % à 2,5 % pour les crédits entre 3 et 5 ans devrait faire en sorte que les banques se sentent également suffisamment habilitées à accorder des prêts et des garanties aux entreprises présentant un profil de risque plus élevé, qui ont aujourd'hui plus de mal à obtenir un crédit d'entreprise ou qui sont même dans l'impossibilité d'en obtenir un.